

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515  
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 26 novembre 2024  
Arrêté n°24.70

---

**ARRÊTE N°24.70**  
**Portant interdiction de circuler pendant la durée de la manifestation**  
**sportive, Route de Faremoutiers**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-SIX NOVEMBRE,  
NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),  
VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2, 2°, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,  
VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-21-1,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
Considérant que la réglementation du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général ;  
Considérant que le stationnement des véhicules ne doit pas compromettre la sécurité et la commodité de la circulation ;  
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,  
Considérant que cette demande, effectuée par le Running Club Faremoutiers, est justifiée pour permettre l'organisation du Trail de la Sainte Fare, sur le territoire de la commune de La Celle sur Morin en toute sécurité,  
Considérant que pour la bonne organisation de la manifestation et la sécurité des usagers, il est nécessaire d'interdire temporairement la voie concernée aux véhicules de toutes catégories,

**ARRÊTONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules à moteur est interdite, **Route de Faremoutiers, le samedi 30 novembre 2024, de 12h00 à 20h30.**

**Article 2** : Les déviations nécessaires seront mises en place par l'organisateur de la manifestation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,  
Monsieur le chef du centre de secours de Faremoutiers,  
L'organisateur,  
Et affiché aux extrémités de la manifestation.

Fait à la Celle sur Morin, le 26 novembre 2024.

Le Maire

Mme SCHAUFLER J.

